



smnd

Syndicat Mixte Nord-Dauphiné

N° 25.49

Sortie inventaire 2025 suite vente ou réforme de biens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le bureau dûment convoqué le 18/11/2025
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et les délibérations 20.28 et 25.10
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 novembre 2025
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur FIORINI Patrick

Les biens cités ci-dessous ont été réformés ou vendus et doivent être sortis de l'inventaire.

1. Les imprimantes EPSON ACULASER ont été réformées le 21 juillet 2025.

Le bien correspondant à l'achat initial de ces imprimantes qui doit être sorti de l'inventaire est :

- Bien 1161

2. L'équilibreuse PL et 6 colonnes mobiles 30 t ont été vendues le 10 septembre 2025 à

la société SINANYAN DEPANNAGE – 3 impasse de la Chapelle - 69720 Saint Laurent de Mure

Les biens correspondants à l'achat initial de ces matériels qui doivent être sortis de l'inventaire sont :

- Bien 840
- Bien 1172

3. Les 2 bennes de 30 m³ ont été vendues le 05 novembre à l'entreprise SOS Dépannage – Jérôme VELAY – 68 chemin de la Poterie – 38300 RUY MONTCEAU

Le bien correspondant à l'achat initial de ces bennes qui doit être sorti partiellement de l'inventaire est :

- Bien BEN30/17 (inventaire 661)

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et l'unanimité,

Le Bureau,

- **DECIDE** de vendre partiellement le bien cité ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 26 novembre 2025
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 26 novembre 2025

Michel FAYET,
 Président

